



The Property Registry

A Special Operating Agency of the Province of Manitoba

Office d'enregistrement des titres et des instruments

Un organisme de service spécial de la Province du Manitoba

January 16, 2001

Le 16 janvier 2001

To: *All Clients of the Property Registry*

Destinataires : *À tous les clients de l'office d'enregistrement des titres et des instruments*

Re: *Procedural Change for Plans of Subdivision*

Objet : *Modification des procédures en matière d'enregistrement de plans de lotissement*

Effective immediately the District Registrar of all regional Land Titles Offices has the authority to sign plans of subdivision on behalf of the Registrar General. This procedure more appropriately addresses the signing criteria and will virtually eliminate the problems and costs associated with the 60 day expiry of the Registrar General's approval. The Examiner of Surveys and Deputy Examiner of Surveys will continue to sign subdivision plans on behalf of the Registrar General for plans registered in the Winnipeg Land Titles Office.

À compter d'aujourd'hui, le registraire de district de tous les bureaux des titres fonciers régionaux a le droit de signer les plans de lotissement au nom du registraire général des titres fonciers. Cette mesure permettra de mieux respecter les critères d'enregistrement et d'éliminer presque entièrement les problèmes et coûts associés au respect du délai de 60 jours suivant l'approbation du registraire général. Le vérificateur des levés et le vérificateur adjoint des levés continueront à signer les plans de lotissement au nom du registraire général pour les plans enregistrés au bureau des titres fonciers de Winnipeg.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le registraire général et
Chef de l'exploitation,

R.M. Wilson
Registrar General and
Chief Operating Officer